



DÉCLARATION POUR UN TOURISME DURABLE

*dans le cadre de la territorialisation
de la Stratégie nationale biodiversité 2030*

La nature est un écrin majestueux à la fois pour les pratiques touristiques, culturelles et sportives. Ces usages récréatifs et inspirants sont reconnus par l'IPBES comme l'une des contributions de la nature au bien-être des populations. S'ils participent à la prise de conscience de la nécessité de protéger le vivant, ils peuvent aussi avoir des effets négatifs, parfois considérables, sur la biodiversité, les écosystèmes et les paysages.

Les impacts d'une fréquentation en forte croissance se sont, au fil du temps, étendus à des territoires toujours plus nombreux, et de nature variée : dans les villes ou villages, secteurs urbanisés, mais aussi dans les secteurs plus naturels, souvent avec une dimension patrimoniale forte du fait de leur paysage protégé ou de la qualité de leurs écosystèmes. Il s'agit, aux côtés des Grands Sites de France, des Parcs naturels régionaux, des Parcs nationaux, des secteurs Natura 2000, des secteurs en arrêtés de biotope, et d'autres encore.

La Stratégie nationale biodiversité 2030 s'inscrit également dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France » présenté en novembre 2021 par le Premier ministre, qui a pour objet de relancer l'activité touristique en visant à conforter la France comme première destination touristique mondiale pour un tourisme durable. La réussite de la relance de l'activité touristique implique ainsi de conserver les supports majeurs de cette attractivité que représentent les paysages et la biodiversité qui la matérialisent.

Par ailleurs, les crises sanitaires et l'envie d'évasion, de nature, de culture, de tourisme et d'activité sportive ont fait naître de nouvelles vocations ou usages au sein de la population et ont renforcé les aspirations des citoyens envers les espaces de nature. L'éventail des activités s'élargit et est devenu plus facilement accessible à tous. Ce « nouveau » public découvre ainsi les espaces naturels et culturels, leurs attraits, leur potentialité, les exposant à des pressions croissantes parfois incompatibles avec leur sensibilité.

L'enjeu est de faire en sorte que ces pratiques soient réalisées dans le respect de la nature, et d'aménager ou gérer les espaces où ces activités se déroulent sans préjudice pour la biodiversité et les paysages. Tous les acteurs et les publics en relation avec la nature, tous les secteurs d'activités (sport, culture et tourisme) doivent être intégrés à la démarche. Par ailleurs, les secteurs du tourisme, du sport et de la culture sont de puissants vecteurs de valeurs. Ils ont ainsi un rôle à jouer dans la sensibilisation à la biodiversité et aux bonnes pratiques pour la préserver, même en dehors des sites naturels eux-mêmes (productions culturelles, organisation des Jeux olympiques et paralympiques...).

CONSIDÉRANT LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030

Et plus spécifiquement son axe **1-Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité / 1.2 - Accompagner les secteurs prioritaires dans la réduction de leurs impacts**, et sa mesure 18 : « Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité » qui fait écho à de nombreuses initiatives passées et en cours conduites sur le massif de la Vanoise avec l'ensemble des acteurs touristiques, de sport et de nature et les relais d'acteurs locaux professionnels ou associatifs.

Et plus particulièrement les actions 1 et 4, à savoir :

→ *Objectif de l'action 1*

Encourager les opérateurs de sport et tourisme en plein air à promouvoir des pratiques respectueuses de la nature, à porter une lecture commune du paysage, du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, et à jouer un rôle de médiation avec les pratiquants et usagers.

Il s'agit d'identifier les impacts des pratiques des sports de nature et de cartographier les acteurs des sports de nature afin de déterminer et diffuser les leviers de mobilisation et de transformation.

→ *Objectif de l'action 4*

Accompagner dans les territoires des Parcs nationaux des pratiques sportives de plein air et de tourisme vertueuses et compatibles avec les objectifs de protection des patrimoines des Parcs nationaux.

Cette action vise à réussir la compatibilité entre les pratiques sportives de plein air et de tourisme avec la préservation des patrimoines des Parcs nationaux.

Aujourd'hui, lieux d'innovation et d'expérimentation de démarches pilotes de transition écologique, les Parcs nationaux ont un rôle d'accompagnateur et d'accélérateur auprès des acteurs des territoires. Ils amplifieront ainsi leurs actions visant à accompagner, avec les acteurs socio-économiques, des pratiques sportives de nature et liées au tourisme vertueuses et compatibles avec la préservation des écosystèmes, du patrimoine paysager et culturel des Parcs, dans une démarche coconstruite avec les filières concernées (entreprises, acteurs du secteur touristique). Ils organiseront si besoin la gestion de la sur-fréquentation dans leur territoire.

Fort du constat des initiatives déjà développées contribuant à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie nationale biodiversité 2030, notamment par :

- Le renforcement de la connaissance des espèces et des milieux et de leur sensibilité aux changements climatiques et les adaptations de gestion possible (dispositif de visualisation, zone de quiétude, zone de mise en défens autour des aires de reproduction...),
- La mobilisation des acteurs locaux, professionnels, sportifs, relais d'opinion ou associatifs, acteurs touristiques pour faire évoluer les pratiques de plein air et diffuser à l'ensemble des usagers le savoir être en montagne,
- La sensibilisation des pratiquants de nature au dérangement de la faune, en hiver dans les domaines skiables et notamment pour les galliformes de montagne, hors domaines skiables par les activités de ski de randonnée et de raquettes, ou en été sur l'ensemble du massif,
- Le partage des informations entre pratiquants d'activités et naturalistes pour diffuser les connaissances sur les zones à enjeux au regard des fréquentations d'usagers.

Les signataires manifestent par la présente leur intérêt à s'impliquer, développer, partager des initiatives existantes ou à venir.

Ils affirment leur intention :

- De porter, au travers des conventions de partenariats qu'ils ont d'ores et déjà engagées ou à venir, les actions utiles à la mise en œuvre des objectifs susmentionnés,
- De faire connaître largement les actions pour favoriser leur prise en compte par l'ensemble des acteurs de pratiques sportives, touristiques et de loisirs en montagne,
- De chercher, dans le cadre d'une dynamique partenariale, à en favoriser l'appropriation par d'autres acteurs au-delà de leurs propres initiatives et à intensifier la dynamique en élargissant les partenariats,
- De porter au sein de leurs équipes, personnels, clients, adhérents, membres... la dynamique ainsi engagée et de s'en faire les relais, forts du constat partagé de la présente déclaration.